

OPÉRATION ...

... « CHEVAL DE TROIE »

Depuis plusieurs années, l'Union Européenne négocie 2 accords de commerce et d'investissement, loin du regard des peuples, mais pilotés par les plus puissants lobbies industriels et financiers européens et nord-américains, qui voient dans toute réglementation existante ou future un obstacle à leurs affaires...



IL Y A URGENCE !

1er accord :

CETA

(ou AECG)

U.E. avec
le Canada

un accord **déjà finalisé** et que le Conseil européen, c'est-à-dire les chefs d'Etat et de gouvernement des 28 Etats membres, pourraient **signer** dès septembre prochain, voire décider son application provisoire **AVANT** même la ratification officielle par les instances démocratiques !

LÀ EST L'URGENCE !

2e accord :

TAFTA

(ou TTIP)

U.E. avec
les USA

dont les négociations secrètes s'enlisent ; grâce aux documents obtenus par Greenpeace et publiés récemment, nous avons eu **confirmation des risques** dénoncés depuis des années par de nombreux citoyens, des ONG, des collectivités locales, des syndicats, des élus, des consommateurs, des partis politiques, des experts.....

URGENCE car CETA = 1e ÉTAPE du TAFTA

Derrière les promesses officielles de croissance et d'emploi,

l'objectif est de démanteler « toute barrière au commerce et à l'investissement » pour « fluidifier » les échanges commerciaux.

Une façon de dire les choses qui masque la réalité concrète des objectifs :

► **supprimer** les derniers droits de douane = un **danger** pour notre **agriculture** ► **harmoniser** les réglementations = **abaissement** maximal des **normes** qui **protègent** la santé publique, les travailleurs, les consommateurs ou l'environnement ► **conférer des droits exceptionnels aux multinationales**

1

**ADIEU DÉMOCRATIE,
PLEINS POUVOIRS AUX
MULTINATIONALES**

DEUX MÉCANISMES MENACENT DIRECTEMENT NOS DÉMOCRATIES

L'arbitrage investisseur / Etat

Une juridiction supranationale, privée, permet à une entreprise de poursuivre un Etat dès qu'elle estime ses profits présents ou à venir menacés par une loi ou une réglementation, et de lui réclamer un dédommagement conséquent. C'est un nouveau cadre juridique, où le droit du commerce devient supérieur au droit public, sans qu'aucune obligation de respect des droits humains, de l'environnement, et de l'intérêt général ne s'impose aux multinationales.

La coopération réglementaire

rend l'accord « vivant » au-delà de la ratification, pour l'avenir. Ce forum institutionnalisé pour éliminer les obstacles au commerce sera un levier au champ d'action très étendu, permettant aux multinationales d'y revendiquer l'allègement des normes, sans le contrôle des élus ou des citoyens. Tout projet de régulation devra lui être soumis, en amont des décisions démocratiques. TAFTA et CETA modifient en profondeur le contenu et la façon de choisir nos normes publiques, en privilégiant le commerce et les intérêts des multinationales au détriment de la recherche de l'intérêt général. Le principe de précaution s'en trouve particulièrement fragilisé.

**L'AGRICULTURE
SACRIFIÉE**

Avec CETA, 65 000 tonnes de viande bovine et 75 000 tonnes de viande de porc canadiennes entreront à terme en Europe sans droits de douane. Cette libéralisation va ravager la production de viande française, sans retour en arrière possible : la pression sur les prix accélèrera l'industrialisation de la production et la disparition de nombreux éleveurs, et toute la filière agro-alimentaire en dépendant sera touchée.

IGP : certes le Canada reconnaît 175 indications géographiques européennes, synonymes de valorisation de nos terroirs, mais l'UE a sacrifié 90% de ses AOP en particulier fromagères ! De plus l'afflux de davantage de lait aggravera les effets déjà dévastateurs de la concurrence intra-européenne. Enfin, la pression des lobbies sera facilitée pour remettre en cause progressivement les règles sanitaires : pour le rinçage des viandes, comme pour les hormones de croissance, OGM, pesticides, produits chimiques..., tous domaines où la Commission européenne s'oriente vers une réglementation de moins en moins protectrice.

La survie de l'agriculture européenne se fera au prix d'une mutation vers un modèle d'agro-business exportateur, mais au détriment d'un modèle plus exigeant sur la qualité, les normes sanitaires, sociales et environnementales.

3**PRIVATISATION
CROISSANTE DES
SERVICES PUBLICS****CETA = MAXIMUM D'OUVERTURE DES SERVICES
À LA LIBÉRALISATION**

A l'exception des fonctions régaliennes de police, de justice et de défense, aucun service européen à vocation d'intérêt public n'est plus aujourd'hui un monopole public total : l'eau, l'énergie, les transports, le courrier, l'éducation, la santé, la culture... font l'objet d'un service universel, sous contrôle de l'Etat et avec

son financement, mais la plupart du temps des entreprises privées fournissent des services similaires.

Qu'ils soient publics ou non, tous les services au Canada comme en Europe ne seront pas protégés par l'accord et pourront être ouverts à la concurrence des entreprises privées, SAUF si un secteur précis a été explicitement « exclu » de cette libéralisation. En effet, tous les secteurs « non exclus » seront à l'avenir ouverts d'emblée à la concurrence privée, y compris dans le cas de besoins nouveaux inconnus aujourd'hui.

De plus, tout retour en arrière sera impossible, CETA verrouille le niveau de libéralisation atteint et interdit un retour au public : par exemple, impossible pour une collectivité locale de revenir à une gestion publique de l'eau. L'accroissement de la concurrence, dans un contexte où les opérateurs publics sont eux-mêmes appelés à une rentabilité maximale, ne peut que conduire à la dégradation de la qualité des services et finalement annihiler leur raison d'être, leur mission d'intérêt général, avec le grand danger qu'à terme cela ne conduise à leur disparition.

UNE CATASTROPHE POUR LA PLANÈTE ET POUR LES PEUPLES

Côté Canada, l'énergie et les matières premières sont un secteur économique clé, en particulier les énormes réserves de pétrole bitumineux. CETA ne formule aucune exception ou restriction à son exploitation et son commerce, et l'UE a une réglementation peu exigeante sur la qualité des carburants : la porte est donc grande ouverte à ces pétroles de basse qualité et très polluants !

Côté UE, CETA donne l'accès aux ressources canadiennes en uranium, mais aussi en minerais (diamants, potasse, sel...) métaux (uranium, or, zinc, nickel, cuivre notamment) disponibles à l'exploitation.

Enfin le dialogue bilatéral va conduire à davantage d'extraction et d'investissements dans ces secteurs, et dissuadera les gouvernements d'imposer des réglementations environnementales. Aucune clause dans CETA ne protège, de façon juridiquement efficace, le droit des Etats et des collectivités publiques à décider des mesures indispensables pour organiser la transition énergétique. L'accord ne comporte même pas de « clause de sauvegarde » permettant de se soustraire à certains engagements commerciaux en cas de crise environnementale majeure. De plus, les entreprises auront le moyen d'attaquer toute politique publique estimée nocive à leurs profits. En clair, CETA n'est compatible ni avec les exigences climatiques, ni avec les objectifs issus de l'accord de Paris – la **COP 21**.

4**INCOMPATIBILITE
avec L'URGENCE
CLIMATIQUE**

**Nos modes de vie, nos choix démocratiques, la capacité des Etats
et des collectivités territoriales à protéger notre santé,
notre environnement et nos droits... sont menacés par ces accords.**